



Ute Hetreau

Commissaire aux comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

**Association
MJC du Pays de Tullins**

Clos des Chartreux
38210 Tullins

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**



Ute Hetreau

Commissaire aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

Association MJC du Pays de Tullins

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC DU PAYS DE TULLINS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 7 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19.

Opinion

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie sur les « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur l'incertitude concernant un litige salarial exposé en annexe dans le paragraphe « Passif éventuel »

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé et lesquelles, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Votre association a inscrit dans ses comptes et mentionné en annexe dans le paragraphe « Détail des produits constatés d'avance » la quote-part des produits pour activités des adhérents se reportant à la période de janvier à juin de l'année 2020 pour un montant de 53 877 Euros. Mes travaux ont consisté à apprécier les données retenues et le mode de calcul appliqué à leur valorisation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion (rapports moral et financier) et des autres documents mis à disposition des membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports sur la gestion (rapports moral et financier) du Président et du Trésorier arrêtés le 26 août 2020 et dans les autres documents mis à disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la pandémie Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Conformément à vos statuts, il appartient au Conseil d'Administration, suite à la préparation des travaux par le Bureau, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Jean de Moirans, le 28 août 2020



Le Commissaire aux Comptes
Ute Hetreau

Pièces jointes :

- ✓ Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- ✓ Comptes annuels au 31 décembre 2019 (comportant un total de onze pages)

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF au 31/12/19

ACTIF	2 019	2 018	écart €	écart %
concession brevets	42,98	92,15	49,17	114,40
autre immobilisations corporelles	4 085,43	3 630,56	-454,87	-11,13
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 128,41	3 722,71	-405,70	-9,83
matières premières / approvisionnements	788,35	919,07	130,72	16,58
créances usagers et comptes rattachés	3 585,88	8 472,69	4 886,81	136,28
autres créances	22 975,52	22 574,82	-400,70	-1,74
valeurs mobilières de placement	160,00	160,00	0,00	0,00
disponibilités	124 523,57	89 839,52	-34 684,05	-27,85
charges constatées d'avance	3 542,43	3 019,63	-522,80	-14,76
TOTAL ACTIF CIRCULANT	155 575,75	124 985,73	-30 590,02	-19,66
TOTAL GENERAL	159 704,16	128 708,44	-30 995,72	-19,41

BILAN PASSIF détail au 31/12/19

PASSIF	2 019,00	2 018	écart €	écart %
Fond associatif sans droit de reprise	127,00	127,00	0,00	0,00
102 000 fond associatif	127,00	127,00		
report à nouveau	-27 641,27	-57 480,01	-29 838,74	107,95
RESULTAT de l'EXERCICE (exédents ou déficits)	29 304,79	29 838,74	533,95	1,82
Total fonds propres	1 790,52	-27 514,27	-29 304,79	-1636,66
apports	14 412,50	27 762,50	13 350,00	92,63
subventions d'invest sur biens non renouvelables	726,41	1 563,11	836,70	115,18
Total autres fonds associatifs	15 138,91	29 325,61	14 186,70	93,71
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	16 929,43	1 811,34	-15 118,09	-89,30
provision pour charges	17 875,25	16 501,92	-1 373,33	-7,68
TOTAL PROVISIONS et FONDS DEDIES	17 875,25	16 501,92	-1 373,33	-7,68
emprunts et dettes auprès d'ets de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00
dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 488,11	11 616,33	3 128,22	36,85
dettes fiscales et sociales	55 596,82	37 859,66	-17 737,16	-31,90
autres dettes	338,04	308,80	-29,24	-8,65
produits constatés d'avance	60 476,51	60 610,39	133,88	0,22
TOTAL DETTES	124 899,48	110 395,18	-14 504,30	-11,61
TOTAL GENERAL	159 704,16	128 708,44	-30 995,72	-19,41

M.A

COMPTE de RESULTAT

au 31/12/19

	2019	2018	écart €	écart %
chiffre d'affaire année	226 134,12	224 832,58	1 301,54	0,58
Ventes marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Production vendue biens et services	226 134,12	224 832,58	1 301,54	0,58
Subventions d'exploitation	192 909,00	200 137,44	-7 228,44	-3,61
Reprises sur amortissement et prov, transfert de charges	18 392,19	14 835,93	3 556,26	23,97
Autres produits	9 982,23	9 689,56	292,67	3,02
TOTAL des PRODUITS d'EXPLOITATION	447 417,54	449 495,51	-2 077,97	23,96
Achats MP et autres approvisionnements	28 953,31	26 509,20	2 444,11	9,22
Variation de stock	130,72	-11,80	142,52	-1207,80
Autres achats et charges externes	98 510,65	101 113,66	-2 603,01	-2,57
Impôts Taxes versements assimilés	4 304,28	4 249,56	54,72	1,29
Salaires et Traitements	208 538,03	199 762,62	8 775,41	4,39
Charges sociales	67 567,35	78 527,93	-10 960,58	-13,96
Dotation amortissements sur immobilisations	1 919,35	5 645,26	-3 725,91	-66,00
Dotation provisions pour risques et charges	6 619,74	5 368,74	1 251,00	23,30
Autres charges	5 660,95	5 093,14	567,81	11,15
TOTAL CHARGES d'EXPOITATION	422 204,38	426 258,31	-4 053,93	-0,95
RESULTAT d'EXPLOITATION	25 213,16	23 237,20	1 975,96	8,50
Autres intérêts et produits assimilés	455,65	321,70	133,95	41,64
TOTAL des PRODUITS FINANCIERS	455,65	321,70	133,95	41,64
Intérêts & charges assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	455,65	321,70	133,95	41,64
RESULTAT COURANT avant IMPOTS	25 668,81	23 558,90	2 109,91	8,96
Produits exceptionnels / opérations de gestion	3 879,91	2 538,20	1 341,71	52,86
Produits exceptionnels/opérations en capital	836,70	4 173,64	-3 336,94	-79,95

mla

	2019	2018	écart €	écart %
Reprise provisions et transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 716,61	6 711,84	-1 995,23	-29,73
Charges exceptionnelles / opérations de gestion	1 080,63	432,00	648,63	150,15
Charges exceptionnelles / opérations en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 080,63	432,00	648,63	150,15
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 635,98	6 279,84	-2 643,86	-42,10
TOTAL PRODUITS	452 589,80	456 529,05	-3 939,25	-0,86
TOTAL CHARGES	423 285,01	426 690,31	-3 405,30	-0,80
SOLDE INTERMEDIAIRE	29 304,79	29 838,74	-533,95	-1,79
EXEDENT OU DEFICIT	29 304,79	29 838,74	-533,95	-1,79

AK

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	2019	2018	écart €	écart %
Charges				
862 150 service entretien	2 373,00	3 182,00	-809,00	-25,42
862 200 énergie	19 732,00	21 291,00	-1 559,00	-7,32
862 410 charges de personnel	28 965,00	35 786,00	-6 821,00	-19,06
TOTAL CHARGES "Prestations"	51 070,00	60 259,00	-9 189,00	-15,25
Produits				
871 100 mairie prestations en nature	51 070,00	60 259,00	-9 189,00	-15,25
TOTAL PRODUITS "Prestations en nature"	51 070,00	60 259,00	-9 189,00	-15,25

ChA

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars ont conduit la MJC du Pays de Tullins à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition. Les conséquences de cette situation sont à ce jour difficilement mesurables. Cet événement postérieur à la clôture 2019 n'a amené aucun ajustement des comptes 2019. La valeur des actifs qui a servi de référence à l'établissement des comptes est celle de la situation existante au 31 décembre 2019. Aucun risque n'a fait l'objet de provision dans les comptes 2019. Toutefois les conséquences de cette crise pourraient avoir un impact sur les ressources de l'association des exercices à venir. A la date d'arrêté des comptes, les conséquences ne sont pas quantifiables, mais l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause pour l'exercice 2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement n° 1999-01 du 16 février 1999 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et dans le respect des principes du plan comptable général 2014 et des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général 2016. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec le règlement ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ETAT DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ETAT DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	4 726 €		2 201 €	2 525 €
Matériel de transport	22 832 €			22 832 €
Matériel de bureau	8 852 €	2 236 €	2 079 €	9 009 €
Matériel activités	24 716 €	89 €	4 956 €	19 849 €
Mobilier	5 290 €		50 €	5 240 €
Total	66 416 €	2 325 €	9 286 €	59 455 €

ETAT DES AMORTISSEMENTS	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	4 634 €	49 €	2 201 €	2 482 €
Matériel de transport	22 832 €			22 832 €
Matériel de bureau	7 675 €	619 €	2 079 €	6 215 €
Matériel activités	23 649 €	676 €	4 956 €	19 369 €
Mobilier	3 904 €	575 €	50 €	4 429 €
Total	62 694 €	1 919 €	9 286 €	55 327 €

Amortissements
linéaires

TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS

Tableau des variations des fonds associatifs					
Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Fonds propres					
Fonds associatif sans droit de reprise	127				127
Réserves					0
Report à nouveau	-57 480	29 839			-27 641
RESULTAT de L'EXERCICE	29 839	-29 839	29 305		29 305
TOTAL FONDS PROPRES	-27 514	0	29 305	0	1 791
Autres fonds associatifs :					0
Fond associatif avec droit de reprise	27 763			-13 350	14 413
Subvention investissement	1 563			-838	725
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	29 326	0	0	-14 188	15 138
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 812	0	29 305	-14 188	16 929

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminution Montant utilisés	Diminution Montants inutilisés	Montant Fin d'exercice
pensions et obligations similaires	16 502 €	3 854 €	- €	2 481 €	17 875 €
Total	16 502 €	3 854 €	- €	2 481 €	17 875 €
Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminution Montant payés	Diminution Montants perdus	Montant Fin d'exercice
sur compte clients	4 573 €	2 766 €	80 €	3 163 €	4 096 €
Total	4 573 €	2 766 €	80 €	3 163 €	4 096 €
Total Général	21 075 €	6 620 €	80 €	5 644 €	21 971 €

Les provisions « pensions et obligations similaires » représentent l'engagement en termes d'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La méthode de valorisation est détaillée ci-après, paragraphe « Engagements financiers et autres informations ».

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an	
Clients douteux ou litigieux	4 416 €	2 918 €	1 498 €	
Autres créances clients	1 631 €	1 631 €		
Divers états et autres collectivités publiques	19 010 €	19 010 €		
Divers débiteurs				
Charges constatées d'avance	3 542 €	3 542 €		
Produits à recevoir	3 965 €	3 965 €		
TOTAL	32 564 €	31 066 €	1 498 €	
Etat des dettes	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit 1 an maxi	- €	- €		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 488 €	8 488 €		
Personnel et comptes rattachés	30 353 €	30 353 €		
Sécurité Sociale et autre organismes sociaux	25 008 €	25 008 €		
Divers créditeurs	574 €	574 €		
Produits constatés d'avance	60 477 €	60 477 €		
TOTAL	124 899 €	124 899 €		

Apport associatif avec droit de reprise : 14 412.50 euros

Dont à rembourser à 1 an au plus : 13 506.00 euros

Dont à rembourser de 1 à 5 ans : 906.50 euros

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	
Autres créances (subventions)	19 010 €
Remboursement formation	3 966 €
CPAM - IJ maladie	
TOTAL	22 976 €

Détail des produits à recevoir (autres créances)

Caisse d'Allocations Familiales	18 510 €
Région Rhône-Alpes	- €
Conseil Général de l'Isère	500 €
Mairie TULLINS	- €
Adhérents (activités et adhésions)	- €
TOTAL	19 010 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 162 €
Dettes fiscales et sociales	37 662 €
Autres dettes	176 €
TOTAL	43 000 €

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		3 542 €
Total		3 542 €
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		60 477 €
Total		60 477 €

Détail des produits constatés d'avance

Adhérents (activités : quote-part janvier à juin 2020)	53 877 €
Adhérents (adhésions : quote-part janvier à août 2020)	5 599 €
Association Départementale	1 000 €
FDVA (subvention)	
CAF (subvention)	
TOTAL	60 476 €

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**Ventilation des subventions**

Répartition par nature	Montant
Subvention enregistrée en "production vendue biens et services"	47 282 €
Caisse d'allocations familiales	47 282 €
Mairie de Tullins (TAP)	0 €
Subvention enregistrée en "subvention d'exploitation"	192 909 €
Mairie de Tullins	171 000 €
Fonjep	7 107 €
Région Rhône Alpes	0 €
CCAS	0 €
Conseil Général de l'Isère	0 €
Caisse d'allocations familiales	9 342 €
DCI	2 500 €
Fondation SNCF (entre les lignes)	0 €
DRFIP (formation bénévoles)	0 €
AD MJC Isère et FDA (reliquats 2018)	1 920 €
CD 38	0 €
Sponsors	1 040 €
Subvention enregistrée en "produits exceptionnels"	1 288 €
CAF reliquats EVS et Bonification PSO 2018	1 288 €
Mairie de Tullins : Abandon de créance	€
TOTAL SUBVENTIONS	241 479 €

Des libéralités ont été reçues par des mécènes :

Mécènes – tiers à l'association	1 225 €
Mécènes – membres	1 076 €

Rémunération des dirigeants

Dans le cadre de la loi 2006-586 du 26 Mai 2006, art. 20, il est fait mention des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

Les bénévoles n'ont reçu ni rémunération ni avantage en nature.

La rémunération de la directrice n'est, pour des raisons de confidentialité, pas indiquée.

Effectif moyen :

Permanents : 6 (dont 1 cadre)

Techniciens d'Activités :1

Contrat d'engagement Educatif : 1

Salariés en contrat aidé : 0

TOTAL : 8 en équivalent temps plein

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires en provenance de la Commune de Tullins figure dans les comptes. Ces contributions ont été valorisées pour un total de 51 070 €, soit :

- | | |
|---|----------|
| - Prise en charge du personnel d'entretien et de restauration | 28 965 € |
| - Prise en charge des fluides | 19 732 € |
| - Prise en charge des travaux d'entretien | 2 373 € |

La mise à disposition gratuite des différents locaux par la Commune de Tullins n'est pas valorisée.

Concernant le bénévolat de ses membres, la valorisation s'élève à 3 337 heures, soit 1.83 équivalents temps plein, soit 45 184.65 € (valorisation sur la base d'un taux horaire SMIC + 35 % de charges).

Cette valorisation inclut le bénévolat en termes d'encadrement d'activité, de participation aux manifestations et d'aide au fonctionnement. Elle n'inclut pas le bénévolat des dirigeants (travail des dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat, réunions de bureau et de conseil d'administration).

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements en matière de pensions et retraites

L'association n'a pas signé d'accord particulier en matière d'engagements de retraite ; ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'engagement figure dans les comptes pour un montant de 17 875 € et correspond à l'engagement de retraite de tous les salariés.

Indemnité de départ à la retraite

Tranche d'âge	Montant
> 60 ans	657 €
entre 55 et 60 ans	7 €
entre 45 et 55 ans	9 616 €
entre 30 et 45 ans	7 595 €
entre 20 et 30 ans	- €
TOTAL	17 875 €

Hypothèses de calcul retenues

La provision pour charge comptabilisée a été valorisée selon une méthode simplifiée qui consiste à déterminer, à la date de clôture, les indemnités conventionnelles de retraite des salariés en fonction du salaire, de l'ancienneté dans l'association, ainsi qu'un abattement inversement proportionnel à l'âge pour intégrer des hypothèses de départ éventuel et d'actualisation.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Passif éventuel

Un litige salarial est en cours. Par jugement du conseil de prud'hommes du 4 juin 2018, l'ancienne salariée a été déboutée de ses demandes.

Elle a fait appel de cette décision et reporté sa demande initiale de 59 676.71 euros.

Le jugement en Appel devrait avoir lieu courant 2020. Aucun pronostic ne peut être donné.

Produits et charges sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Produits	3 499 €	
AD MJC Isère et FDVA reliquats 2018	1 920 €	740005
CAF 2018 : reliquat EVS et Bonus PSO	1 288 €	772100
Chèques anciennes annulés	291 €	772100
Charges	1 081 €	
Achat concernant 2018	696 €	672000
Trop versé à salariés en 2014 non récupérable	385 €	672000